

SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP
PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 04 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 27 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel ARTAUD

Présents : Gilbert ANGELINA, Daniel ARTAUD, Roselyne ARTIGUES, Laurent BOUTET, Ginette BUSCA, Christian CARRERE, Alain CAU, Charles DAFFIS, Jean-Claude DEGA, Régis ESPES, Gilles FAVAREL, David GARDELLE, Jacques SERVAT, Alain SOULE, Alain TOUZET, André VIDAL

Absents :

Représentés : Nathalie AURIAC, Roselyne CUSSOL, Jean DOUSSAIN, Pierre PARIS, Richard PETITALOT

Excusés : Frédéric BONNEL

Secrétaire de séance : Gilles FAVAREL

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de secrétaire de séance, Monsieur Gilles FAVAREL, seul candidat, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

● **VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JUIN 2021**

Le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Syndical du 21 juin 2021.

Les membres du Conseil Syndical valident le procès-verbal à l'unanimité.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

● **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - GESTION DE LA VEGETATION DES BERGES ET DU LIT DES RIVIERES SALAT, VOLP ET AFFLUENTS - DE 2021 021**

Monsieur le Président rappelle le Programme Pluriannuel de Gestion qui comprend des travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau du SSV, pour l'année 2021. Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le Président propose qu'une partie de ces travaux soit réalisée par les Brigades d'Intervention de Proximité (BIP) de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et que l'autre partie soit réalisée par des entreprises privées. Il propose de lancer un MAPA qui sera divisé en 5 lots comme suit :

- Lot n°1 : L'Arac et affluents
- Lot n°2 : Le Lez et affluents
- Lot n°3 : Le Salat
- Lot n°4 : Les affluents du Salat
- Lot n°5 : Le Lens et affluents

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

● **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DES " FOURNILS " A AULUS-LES-BAINS - DE_2021_022**

Monsieur le Président rappelle le projet de restauration de zones humides du bassin du Salat présenté au conseil du 21 septembre 2020 et qui a été retenu dans le cadre de l'appel à projets de l'Entente pour l'Eau. Il informe les membres du conseil que le syndicat souhaite entamer le projet d'étude préalable à des travaux concernant la zone humide située en rive gauche du Garbet en aval immédiat du village d'Aulus-les-Bains, au lieu-dit « les Fournils ». Il précise que les actions suivantes ont été déjà réalisées :

- la commune a délibéré favorablement en juin 2021 pour permettre au syndicat de mener une étude globale sous réserve que les riverains en aient été informés.
- un courrier a été adressé à tous les riverains concernés en mai 2021 et aucun ne s'est opposé au projet d'étude sur leurs parcelles.
- une sortie terrain a eu lieu avec le chargé de mission local du service RTM pour avis.

Monsieur SERVAT demande le plan de financement de cette étude.

Monsieur le Président précise que cette étude entre dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Entente pour l'Eau auquel le syndicat a répondu pour la restauration de zones humides.

Cette étude est financée à 40 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 40 % par la Région Occitanie.

Monsieur le Président propose de réaliser cette étude préalable aux travaux, dont le coût d'objectif est de 40 000 € HT.

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

● **PROJET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE SUR LE BAS SALAT 2021-2023 - DE_2021_023**

Monsieur le Président rappelle la délibération prise par le conseil lors de sa séance du 8 février 2021 concernant le Plan National pour la biodiversité afin que le syndicat propose à la DDT 09 un dossier comprenant de la replantation de ripisylve, la mise en place de clôtures et de dispositifs d'abreuvement du bétail sur le territoire du Salat à l'aval de Saint-Girons. Ce dossier n'ayant pas été retenu dans ce cadre, le projet peut être réorienté sur le PPG du syndicat puisque ce sont des actions qui avaient déjà été ciblées.

Monsieur le Président présente le projet global 2021-2023 dont le coût prévisionnel s'élève à 90 000€ HT et se compose :

- de travaux de reconstitution de ripisylve par plantation, associé à un talutage avec génie végétal selon les cas (et abattage d'arbres non adaptés, traitement d'espèces exotiques envahissantes),
- de travaux de mise en défens des berges et de pose de clôtures puis d'abreuvoirs hors cours d'eau.

Madame ARTIGUES ainsi que Monsieur SOULE demandent à ce que les agriculteurs soient directement associés à ce projet.

Monsieur le Président propose de demander des financements pour réaliser ce projet auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie.

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

• **CONVENTION DE PARTENARIAT NATURA 2000 - ANNEE 2021 (Du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021) - DE_2021_024**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que depuis le 1^e février 2018 le SSV est devenu animateur pour l'entité « Salat » avec le SMEAG préalablement désigné par l'Etat en 2017 comme structure animatrice chef de file. Un premier cycle de 3 ans renouvelable s'est achevé le 31 mars 2021 et depuis le 1^e avril a débuté le 2^e cycle d'animation dont la 1^e année se terminera exceptionnellement le 31 décembre et non le 31 mars 2022, de manière à structurer désormais l'animation en année civile et pour correspondre à la fin de programmation des crédits FEADER.

Comme lors du 1^e cycle de 3 ans, des conventions de partenariat concernant l'organisation de cette animation groupée sont nécessaires. Ces conventions sont passés entre le SMEAG (chef de file) et les partenaires bénéficiaires suivants :

- le Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières – Val d'Ariège (SYMAR-VA),
- le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH),
- le Syndicat rivières Salat Volp (SSV) et
- le PETR du Pays des Nestes

Ces projets de conventions ont été transmis à l'appui des dossiers de demande de subvention déposés par le SMEAG aux services instructeurs FEADER et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Désormais, chaque structure doit délibérer afin d'approuver ces conventions et autoriser son Président respectif à les signer en 6 exemplaires originaux.

Après avoir présenté les conventions de partenariat, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de les approuver et de les autoriser à les signer.

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

• **LABEL " SITE RIVIERES SAUVAGES " - DE_2021_025**

Monsieur le Président présente le partenariat national entre l'association Rivières Sauvages, le Ministère de l'Ecologie, l'ex-ONEMA (devenue OFB-Office Français de la Biodiversité) et les agences de l'eau. Un 1^{er} travail d'analyse spécifique sur des cours d'eau en très bon état du bassin Adour-Garonne a été initié avec l'association en 2015. Cette analyse avait permis de dégager 3 cours d'eau présentant un potentiel intéressant nécessitant une confirmation par une analyse plus poussée issue de données locales : L'Alet, le Haut-Salat et l'Arac.

En juillet 2020 une mission d'expertise a été confiée à un naturaliste spécialisé dans la démarche pour « tester » l'admissibilité (47 critères à analyser) :

- le ruisseau de la Canadelle apparaît comme le plus préservé avec une note de 96,75/100, conduisant à une opportunité de label de niveau 3 (le plus élevé) ;
 - le ruisseau du Liers obtient la note de 80/100, le label serait de niveau 2.
 - le bassin regroupant ces deux ruisseaux en un sous-bassin de l'Arac serait un projet de label global avec une note obtenue de 82/100, label de niveau 2.
- Label global avec une note obtenue de 82/100, label de niveau 2.

En 2021, les communes ont délibéré favorablement pour la mise en place d'un COPIL, rassemblant les collectivités concernées et tous les acteurs de la biodiversité à ce sujet (Agence de l'Eau Adour-Garonne, OFB, fédération de pêche, etc.) qui devra statuer sur l'opportunité de déposer un projet de label parmi les trois et décider du portage entre autres.

Ce COPIL pourrait avoir lieu avant la fin de l'année si le conseil le décide.

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

- **AGEDI - SERVICE " REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) - DE 2021_026**

Monsieur le Président rappelle que le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Le Syndicat a décidé par délibération le 15 juin 2018 de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal AGEDI.

AGEDI apporte les conseils et documents conformes lors de possible contrôle de la part de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Aujourd'hui, AGEDI a pris acte par délibération que ce service serait facturé à hauteur de 50€ pour les collectivités qui devront re-conventionner.

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS - ANIMATION DU PAPI D'INTENTION DU BASSIN VERSANT DU SALAT - DE 2021_027**

Monsieur le Président présente le Papi d'Intention du Salat prévu sur la période de trois ans de 2020 à 2023. Il présente la mission animation pour lequel le syndicat a recruté une chargée de mission depuis le mois de janvier 2020 sur un poste à temps complet. Cette mission d'animation se poursuivra durant l'année 2022.

Lors de l'élaboration du Papi d'Intention, la mission d'animation a été évaluée à 60 000 €. Elle est financée par l'Etat à hauteur de 40%, l'Agence de l'Eau à hauteur de 25 %, la Région Occitanie à hauteur de 15 % et par le SSV pour 20 % restants. C'est le SSV qui supporte l'ensemble des dépenses.

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.